

Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Yvon Marcoux de la susdite municipalité,
(Directeur général, greffier-trésorier)

AVIS PUBLIC

Qu'aux personnes et organismes intéressés ou désirant s'exprimer sur le *projet de règlement 470-25 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 13 janvier 2025, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

- **Projet de règlement 470-25 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble**

Adoption d'un projet de règlement relatif aux PPCMOI

Ce projet de règlement vise à habiliter le conseil à autoriser, sur demande et à certaines conditions, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme prévus au chapitre IV du titre I à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)*.

Le projet de règlement numéro 470-25 ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible de faire l'objet d'approbation référendaire.

Consultation publique

Une assemblée publique de consultation portant sur ce projet de règlement aura lieu le **27 janvier 2025 à 18 h 30**, dans la salle du conseil située au **1299, route Sainte-Thérèse à Sainte-Hénédine (QC) G0S 2R0**. Au cours de cette consultation, le maire ou son représentant expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendues à ce moment.

Toute personne qui désire consulter le projet de règlement peut le faire sur le site Internet de la municipalité au <https://www.ste-henedine.com/>. Une copie du document peut également être consultée ou demandée au bureau municipal.

Donné à Sainte-Hénédine (Québec), ce **16 janvier 2025**.


Yvon Marcoux

Directeur général et greffier-trésorier